



### Le Mot du Maire



Cette année 2020 a fait l'objet de mesures sanitaires exceptionnelles, matérialisées par le confinement de la population à deux reprises ainsi que par différentes restrictions de déplacements et de contacts. Cette situation aussi grave qu'inattendue est source de bien des interrogations !!

Conformément aux directives du gouvernement, nous avons été contraints de ne pas organiser de réjouissances cette année, pas de fêtes, pas de réunions de famille, pas de sorties entre amis...

Aujourd'hui plus encore, il est essentiel que chacun puisse soutenir les commerces de proximité qui prennent toutes les précautions d'hygiène et de sécurité pour garantir un service de qualité malgré les risques encourus. N'hésitez pas à leur réserver vos achats, il en va de leur survie. Nous avons la chance dans notre village d'avoir des commerces, alors modifions nos comportements, gardons les habitudes prises pendant les différents confinements, continuons à faire travailler les commerces de proximité, nous avons constaté qu'ils étaient essentiels et ils ont besoin de nous pour vivre. Dans un contexte planétaire particulier, profitons de notre environnement rural de grande qualité, qui nous préserve globalement d'un stress inutile et nuisible, rencontrons nos voisins pour discuter, profitons de nos magnifiques paysages.

Nous avons aidé les commerces qui ont subi une fermeture administrative en ne facturant pas tous les loyers. S'ils devaient fermer à nouveau en 2021, nous ne pourrions pas assumer une telle charge car notre budget ne nous le permettrait pas.

Avec la réduction, voire l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires, il n'est plus possible de désherber nos quatre cimetières comme nous avions l'habitude de le faire, les tombes sont des propriétés privées à la charge des propriétaires. Nous continuerons à entretenir au mieux les parties communes avec des produits autorisés. Un programme de reprise de concessions va être mis en place pour celles qui ne sont plus entretenues. Les personnes qui n'ont pas de titre de propriété sont invitées à venir à la mairie pour régulariser leur situation. Nous vous rappelons que tout aménagement réalisé sur une concession est soumis à autorisation de la mairie.

Il va y avoir cette année un changement sur votre feuille d'impôt, une colonne ordures ménagères va apparaître pour que vous

puissiez connaître le prix de la collecte et du traitement ainsi que le coût de la déchetterie.

Merci à toutes celles et tous ceux qui s'investissent dans la commune pour le bien-être de leurs concitoyens.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne santé pour relever les défis qui nous attendent, j'ai une pensée pour ceux qui sont malades ou qui nous ont quittés cette année.

En raison de la grippe aviaire, les détenteurs de volailles ou d'oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale, sont invités à venir à la mairie consulter les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours.

Durant l'année 2020, malgré la pandémie, différents travaux ont été réalisés dans le bourg :

- à l'occasion des travaux de rénovation effectués sur l'ancienne « maison de Victor » inhabitée près de l'église, nous avons réalisé un caniveau au-dessus de la maison et l'extension du réseau d'eau pluviale.
- au-dessus de l'ancien restaurant, un trottoir a été aménagé ; dans le centre-bourg, le terrain de pétanque a enfin été fait. À proximité, l'appartement « maison Alban » est presque terminé.

Les élections municipales ont eu lieu en mars 2020 et ce n'est qu'en juin que le nouveau conseil a été installé. Les deux adjoints du maire Joël KLEIBER sont Corinne BUGGIN et Alain BUGGIN. Deux anciens conseillers n'ont pas souhaité se représenter, ce sont deux nouveaux qui les ont remplacés, Isabelle ANGOT et Xavier LEMAIRE.

Pour 2021, en raison de la demande constante de locations, il est prévu de créer deux nouveaux appartements, un dans la grange « Manthé » et l'autre au-dessus de l'épicerie, ce qui portera à quatorze le nombre de logements communaux. La totalité des bâtiments communaux sera alors utilisée.

Comme chaque année, une portion de trottoirs sera réalisée dans le bourg.

D'importants élagages ont été réalisés :

- à l'église d'Uffer où les chênes les plus proches du bâtiment provoquent des dégradations sur la toiture.
- à la fontaine des Bournizeaux où une branche d'un énorme frêne menace de tomber sur le toit du plus proche voisin.
- et sur les platanes de la rue de l'église dans le bourg.

The year 2020 was marked by exceptional events and measures, with two lockdown periods as well as travel and contact restrictions. This crisis, as serious as it is surprising, triggers much questioning ! In accordance with the Government's directives, we have had to cancel all get-togethers, festivities, family reunions, social or cultural activities...

Now, more than ever, it is crucial that each of us supports local businesses and shops, all implementing the sanitary measures to guarantee a safe service. Thank you for supporting them, their surviving this crisis depends on us. We are fortunate to have shops and services in the village, so let us show them we are still here as they were for us during lockdowns, making us realise how essential they were.

In this unprecedented global context, let us appreciate our rural environment and quality of life, preserved from unnecessary and detrimental stress, let us keep in touch, meet our neighbours and chat or contemplate our beautiful panoramas...

We have been helping the village's businesses which have had to remain closed due to restrictions by not charging them rent. Should they not be allowed to reopen in 2021, the Mairie will not be able to continue doing that, the village's budget would not allow it.

With new restrictions regarding phytosanitary product usage, we are not able to weed the village's four cemeteries as we used to; tombs being private property, their maintenance is the responsibility of their owners. We shall continue to weed the alleys with authorised products. A retrocession program will be implemented for abandoned graves. Those who do not have a property certificate are invited to come and regularise at the Mairie. Please note that any altering work on a tomb or headstone is subject to authorisation granted by the maire.

There will be changes to your tax form this year, a new column for "ordures ménagères" (household waste) will appear in order to inform you of the cost of waste collection and processing.

Thank you to all who are committed to the commune and fellow-villagers' well-being.

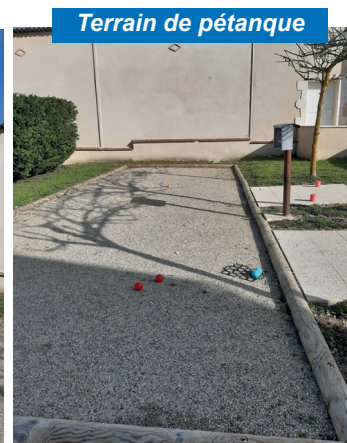
I wish you all good health and courage to go forward in the face of the challenges ahead of us, my thoughts are with those who are ill and those who have left us in 2020 and their families.

To prevent risks of aviary flu, private owners of chickens or other captive birds, (for private non-commercial use only) are invited to consult the biosafety measures to apply for their keeping.

During 2020, in spite of the epidemics, various works were conducted in the village :



Maison Alban



Terrain de pétanque

On the occasion of the renovation of Victor's former house, below the church, we have installed drains running from there and extended the rainwater network.

A pavement was built near the old restaurant, the *pétanque* ground is now complete, while the "maison Alban" is nearly done.

The municipal elections took place in March 2020, the new council was effectively formed in June. The maire's auxiliaries are Corinne BUGGIN and Alain BUGGIN. Two councillors have chosen to leave and were replaced by Isabelle ANGOT and Xavier LEMAIRE.

In 2021, due to a constant demand for rentals in the village, two new appartements will be made available, one in Max's barn and the other above the shop, which will bring the number of communal accommodations to fourteen. Then, all communal properties will be occupied.

As each year, a portion of the pavement will be done in the village. Important tree pruning work will take place:

In Uffer, the oaks next to the church are damaging its roof.

The fountain in Bournizeaux, where a large ash branch is threatening to fall on the roof of a close by house.

And the plane trees on the road below the church.

**Délégués et commissions ?**

**Council meeting recap**

House numbers and street names have been allocated for the whole commune.

Resident cards for British citizens

Déchetterie opening hours / waste sorting rules

Electoral list registration.

## Généralions Mouvement

### Club des aînés ruraux « Les Amis du Coteau » de Loubès-Bernac

2020 s'en est allée : année très perturbée, très difficile et indigeste pour nous, les aînés.

La pandémie nous a privés de contacts, de rencontres qu'elles soient familiales ou amicales, elle a empêché nos activités ; cette situation n'a été simple pour personne.

Nous avons l'habitude de participer à l'action gâteaux "Bijou" menée par l'école maternelle de Loubès-Bernac afin de l'aider dans son programme annuel de sorties avec les enfants. Comme nous n'avons pas pu le faire, le conseil d'administration a décidé de verser un don exceptionnel de 100 € à l'école maternelle de Loubès-Bernac.

Par ailleurs, faute du marché de Noël avec l'action "Téléthon", nous avons aussi fait un don de 100 € pour l'AFM Téléthon 2020.

Une nouvelle année s'ouvre à nous, sans trop savoir ce qui nous attend, et pourtant, à quand ce bonheur qui nous permettra de nous retrouver.

Bonheur tant attendu pour nous tous, tellement important. Nous en avons bien conscience, il ne sera pas encore pour demain.

La volonté de reprise de nos activités est bien présente mais l'incertitude et l'inquiétude de jours meilleurs nous obligent à la plus grande prudence.

Dès que ce sera possible, nous reprendrons nos activités normalement, nous l'espérons tous : les après-midis de jeux de société, les séances d'informatique, la programmation de sorties d'un jour (voire plusieurs jours), les repas conviviaux, la participation à la vie de notre village autant que possible...

Nous formulons nos vœux de bon rétablissement à celles et ceux qui n'ont pas la santé aujourd'hui et souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2021.

*Les Amis du Coteau.*



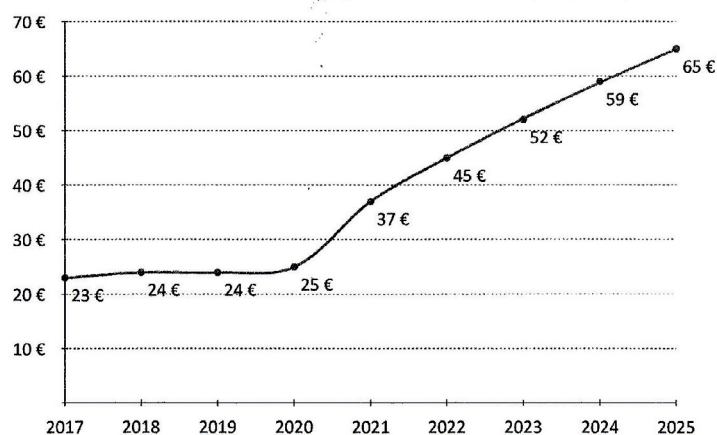
# Faisons que nos déchets deviennent des ressources

En Lot-et-Garonne il y a deux sites d'enfouissement des déchets ménagers, l'un à Nicole qui vient de fermer au 31 décembre 2020 et l'autre à Monflanquin, qui a été agrandi. Ce n'est pas moins de 72 000 tonnes de déchets ménagers, 262 kg par habitant, qui ont été produits en 2019 en Lot-et-Garonne, sans compter l'agglomération d'Agen qui a un incinérateur. Le gouvernement nous impose en 2025 une capacité d'enfouissement de 30 000 tonnes, ce qui nous oblige à diminuer la production de plus de 50 %.

Le retrait des biodéchets de votre poubelle sera obligatoire d'ici 2023 ; le tri à la source des matières fermentescibles, la réduction du gaspillage alimentaire, l'utilisation de composteurs individuels ou partagés, le nourrissage d'animaux ou l'emploi de ces biodéchets au jardin nous permettront de réduire significativement nos déchets ménagers.

## Pourquoi doit-on réduire ? Pourquoi le faire vite ?

Évolution de la TGAP « stockage » entre 2017 et 2025 (en €/tonne)



Les produits issus des espaces verts peuvent être utilisés sur place (compostage, broyage, paillage, ...) ce qui éviterait de les amener en déchetterie, de perdre du temps et cela diminuerait les émissions de CO2.

Il faut favoriser les pratiques liées au réemploi et à la réutilisation des biens, pour prolonger leur durée de vie, privilégier la réparation lorsque cela est possible.

L'État a mis en place une taxe sur les produits polluants (TGAP) qui va augmenter fortement dans les années à venir. Cette taxe concernera les déchets enfouis, donc il est primordial de réduire significativement la production de déchets. L'enfouissement des ordures ménagères aujourd'hui revient à 110 euros la tonne plus 37 euros de taxe. Le tableau ci-contre fait apparaître l'évolution jusqu'en 2025. En 2008, la taxe était de 8 euros. Pour éviter la double peine, nous avons intérêt à faire baisser le volume de nos déchets résiduels. Les intercommunalités membres du syndicat départemental ValOrizon se sont engagées à déployer progressivement une tarification incitative. D'après les territoires l'ayant mise en place, celle-ci conduit en moyenne à une réduction de 30 à 40% des déchets ménagers, elle incite les usagers à mieux trier et de ce fait revaloriser les matières.

**Que faire pour réussir collectivement à réduire nos déchets :** Pratiquer le tri à la source des biodéchets, étendre les consignes de tri à la totalité des emballages plastiques, valoriser les déchets collectés en déchetterie, recycler, réemployer, réparer.

**Réduire et mieux valoriser est là tout l'enjeu des années à venir et c'est grâce à l'effort de tous que nous éviterons l'explosion de notre facture.**

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS**

# Let's turn our waste into resources

In Lot-et-Garonne, there are two landfill sites, one in Nicole which has just closed down on the 31st of December 2020 and the other in Monflanquin, which closed recently.

72,000 tons of waste, 262kg per inhabitant, were produced in 2019, that is without counting Agen which has its own incinerator.

The government imposes a reduction of landfill capacity to 30,000 tons by 2025, which means we have to reduce our waste production by more than 50%.

The sorting of organic waste will be compulsory by 2023, there are different possibilities to significantly reduce our bio waste, for instance: sorting fermentable waste, reducing of food waste, using composters (individual or shared), animal feed or gardening usage...

Gardening waste can be used on site (composting, straw...) which would prevent having to take it to the déchetterie, save time and reduce carbon emissions.

We must favour recycling, upcycling, reasonable and sustainable consuming, repairing where possible.

The State has setup a tax on polluting products (TGAP) which will increase greatly in the next few years. This tax will mainly concern

buried waste, making it a priority to significantly reduce the production of waste. Nowadays, burial of domestic waste costs 110€ per ton, plus 37€ TGAP tax. The table shows the evolution of this tax from 2017 up to 2025.

In 2008, it was 8€ per ton. In order to not get hit even harder by this tax, we need to reduce the volume of our waste. The Duras community of communes and the department's ValOrizon have agreed to develop an incentive pricing system. According to the territories where such systems were implemented, a reduction of 30 to 40% of domestic waste was observed as it encouraged people to better sort out their waste and as a result, increase recycling.

**What can we do to collectively reduce our waste?**

Buy less packaged products, practice upstream sorting, composting of organic waste, recycle all plastic, tin, glass and most other non-organic waste, recycle/upcycle, repair/reuse...

**Reduce and recycle are the key for the next few years and thanks to everyone's efforts, we will help the planet and avoid massively increasing our invoice...**

**EACH OF US IS CONCERNED AND CAN CONTRIBUTE**

## Nouveau à Loubès Bernal

Corinne GRIZAUD, intervenante en Activités Physiques Adaptées auprès des personnes âgées  
Physical Activity to maintain elderly people's daily life

Licence Professionnelle STAPS - option : santé et vieillissement - 2009 - D.U Maladie Alzheimer - 2011

Séance individuelle au domicile / individual session at home

Séance en groupe de 4 à 5 personnes (en fonction des réglementations sanitaires) français/english - Contact : 06 81 37 45 76

# La classe maternelle va faire peau neuve !

La pédagogie Montessori, pour l'épanouissement des élèves !

L'école maternelle est de plus en plus reconnue pour sa contribution à la réussite et l'épanouissement de l'enfant, et les programmes de l'Éducation Nationale confirment cette volonté de faire de l'école un lieu bienveillant.

L'enseignante de l'école, Laetitia TODESCO, souhaite instaurer dans sa classe une pédagogie active qui permette aux enfants de devenir acteurs de leurs apprentissages, de développer leur autonomie et d'accroître leur motivation à apprendre.

Il s'agit d'associer les attendus de l'Éducation Nationale aux pratiques les mieux adaptées au développement de la personnalité et des compétences cognitives naturelles de chaque enfant : la cible demeure les compétences attendues en fin de cycle 1, mais les chemins pour l'atteindre sont plus personnels et rien n'empêche de dépasser la cible.

Une telle pédagogie révolutionne l'organisation de classe existante car le large choix d'activités individuelles requiert un matériel spécifique de qualité et un environnement de classe particulier, soigneusement élaboré.

La municipalité partie prenante du projet prend en charge l'organisation des locaux (agrandissement et aménagement de la salle de classe). Pour l'acquisition du matériel dont le coût est élevé, l'enseignante est en train de mettre en place un financement participatif.

Des informations complémentaires (liste du matériel, modalités de participation dont déduction fiscale) seront bientôt à votre disposition à la mairie par le biais d'un prospectus. L'enseignante se tient également à votre disposition au 05 53 94 77 39.

La municipalité vous remercie par avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ce projet novateur.

**Ecole de Loubès Bernac  
« Le bourg »  
47120 Loubès Bernac  
05 53 94 77 39**

# A new program for the village's nursery school !

## Montessori teaching, for children's self-development and fulfilment

Nursery school's role in children's socialisation, successful development and realisation is widely recognised, the National Education's programs confirm this will to make the school a goodwill environment.

The schoolteacher, Laetitia Todesco, wishes to implement an active teaching method which will allow children to become actors of their own learning, develop autonomy and increase their motivation to learn.

More specifically, it consists in combining National Education curriculum guidelines with optimally adapted methods to suit each child's personality and cognitive skills: the teaching objectives remain the same, as defined for end of cycle 1, however, the paths to reach them are more personalised, potentially allowing to go beyond the targeted objectives.

Such approach could revolutionise the organisation of the existing classroom, as a result of offering a wider choice of individual activities, requiring special material organised around a carefully thought-out classroom arrangement.

The Mairie is fully supporting this project and has offered to take charge of the building work to increase the size of the classroom and alter its layout. Regarding the purchase of the educational equipment and material, the teacher is relying on participative funding.

For further information, a flyer will be soon be available from the Mairie (type of purchased material, participation conditions - e.g. tax deductions...)

The teacher Laetitia Todesco is available to answer your questions, on the following number: 05.53.94.77.39

The Mairie thanks you in advance for your interest and support for this innovative project.

# Départ à la retraite d'Huguette

Nous ne pouvons pas parler véritablement de cessation d'activité puisque depuis quelques années Huguette a souhaité une mise en disponibilité et aujourd'hui elle est arrivée à l'âge de la retraite.

Sa carrière a commencé en janvier 1986 comme agent de service ensuite en 1992 à la création de la maternelle elle a occupé le poste d'ATSEM. Elle a travaillé pendant 30 années au service de notre collectivité. Bien sûr, après tant d'années de dévouement et de compétences au service des jeunes enfants de notre école, elle a côtoyé beaucoup de monde, voir même plusieurs générations.

Le conseil municipal et moi-même sommes reconnaissants des efforts qu'elle a fournis pendant toutes ces années à notre service. Tous mes collègues élus, le personnel communal, le monde scolaire et la population de Loubès, la remercient sincèrement de tout ce qu'elle a fait et nous lui souhaitons de profiter des bons moments de la retraite. Heureuse retraite à elle.





## Un Projet Artistique Pendant le Confinement

Selon vous quelle est la meilleure représentation de Loubès-Bernac ?

Cherchons ensemble à créer une représentation visuelle de Loubès-Bernac.

Cela peut être un tableau, une sculpture, un objet d'art, une photo montage ou une simple esquisse qui, selon vous, capture l'esprit ou l'essence de notre commune.

Vous n'êtes pas obligés d'être des artistes accomplis, tout le monde peut participer. Ce concours est ouvert à toutes les nationalités, jeunes et moins jeunes, débutants ou confirmés, visiteurs ou résidents de longue durée. Idées, créativité et passion pour notre commune sont les qualités que nous recherchons.

Donc, si vous avez un peu de temps pendant ce confinement, laissez libre cours à votre créativité, les idées peuvent être déposées à la mairie, intitulées '*Projet Artistique de Confinement*' jusqu'au 30 avril. Elles seront examinées et un prix sera décerné aux meilleures idées.

## An Artistic Project During the Confinement

We are looking to create a visual representation of all that is good about Loubes Bernac.

This could be a painting, a sculpture, an objet d'art, a photo montage or a simple sketch that you think captures the spirit or essence of our commune.

You don't have to be an accomplished artist but all artists are welcome. This competition is open to everyone and all nationalities, young or old, first timer, or experienced, visitor or long term resident. Ideas, creativity and passion for our commune are the qualities we are looking for.

So if you have a little time during this confinement please let your creative juices flow! Ideas can be submitted to the Mairie marked '*Artistic Projet de Confinement*' until April 30th. All entries will be reviewed and a choices made with a small prize for those selected.

## Droit au séjour en France des ressortissants britanniques après le brexit

En l'état actuel du droit et des négociations, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille, installés en France avant le 31 décembre 2020, ont l'obligation de détenir un titre de séjour « accord de retrait » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Vous êtes invités à déposer votre demande de manière dématérialisée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur le site :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT>

## French residency for British citizens

In accordance with current state of the legislation and negotiations, British citizens and their families, installed in France before the 31st of December 2020 will have to hold a residency card (titre de séjour « accord de retrait »), from the 1<sup>st</sup> of October 2021.

You are invited to apply online before the 1st of July 2021, at the following address :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT>

## Repas des Aînés



## Sortie des Aînés Port Saint Pierre - Var



# Conseil Municipal

Séance du 6 février 2020

## VENTE DE TERRAIN AU LIEU-DIT LES BOURNIZEAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'un propriétaire au lieu-dit « Les Bournizeaux » qui souhaite acquérir une partie d'un chemin rural qui se situe entre plusieurs parcelles lui appartenant.

Ce chemin a d'abord été désaffecté puis le projet a été soumis à enquête publique et le commissaire a émis un avis favorable à l'aliénation de cette partie de chemin. La parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage. Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle AC 620 d'une superficie de 3 a 83 ca et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## MOTION RELATIVE AU DEMARCHEMENT ABUSIF

Plusieurs associations de consommateurs ont dénoncé début septembre une explosion des litiges liés au démarchage téléphonique dans le secteur de l'assurance, de la téléphonie et de l'isolation à 1 €. Le démarchage téléphonique est aujourd'hui un véritable fléau vécu par les Français comme une intrusion indésirable dans leur vie privée.

Une proposition de loi visant à mieux encadrer le démarchage téléphonique attend d'être programmée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Deux nouvelles propositions de lois viennent également d'être déposées pour interdire ce démarchage.

Le conseil municipal :

- Demande un accord unanime aux parlementaires à ce sujet,
- Demande au gouvernement l'inscription immédiate de ces propositions de loi à l'ordre du jour de l'assemblée nationale et l'application de sanctions systématiques pour les entreprises pratiquant le démarchage téléphonique abusif et une interdiction le soir et le week-end sur les téléphones fixes et portables.

## DEFENSE INCENDIE - Demande de DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est obligatoire de se doter d'un réseau de défense incendie. Cela peut se traduire par des bornes incendie, des réservoirs souples ou des réserves naturelles accessibles aux services de secours. Une étude sur les emplacements à prévoir a été réalisée par le SDIS dont certains nécessitent l'achat de terrains. Afin de réaliser l'opération dans les plus brefs délais, il serait souhaitable de procéder en 2 phases :

- la première consisterait à installer 3 bornes à incendie ainsi qu'à aménager les abords d'un point d'eau naturel,
- la seconde sera réalisée plus tard puisqu'il faut convaincre les propriétaires de vendre un terrain afin d'y installer des réserves souples.

Le coût de cette première tranche s'élève à 11 710,10 € HT (14 052,09 € TTC). La commune sollicite l'aide de l'Etat - DETR 50 % et décide d'inscrire la dépense au budget 2020.

## DESAFFECTATION D'UN TRONCON DE CHEMIN RURAL à « La Combe »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé à « La Combe ». Ce chemin, situé entre les parcelles AE 209 - 210 d'un côté et AE 91 - 92 - 101 et 102 de l'autre, appartenant au même propriétaire, n'est plus utilisé par les riverains depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal décide de la désaffectation de ce tronçon de chemin et autorise le lancement de l'enquête publique nécessaire pour l'aliénation.

## DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA MAIRIE D'EYMET

Le Maire présente au Conseil la demande de la mairie d'EYMET qui précise que des enfants de LOUBES-BERNAC fréquentent l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires et propose la signature d'une convention.

Cette convention de partenariat (avec participation de la commune) permettrait aux familles de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal, après discussion, considérant qu'un service identique existe sur Duras avec un service de ramassage, décide de ne pas conventionner avec la mairie d'Eymet.

Séance du 13 mars 2020

## APPROBATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les termes des articles L 111-3 et L111-4 du Code de l'Urbanisme, le sol des communes non dotées de Plan Local d'Urbanisme ou de Carte Communale est inconstructible en dehors des parties actuellement urbanisées, sauf exceptions.

Toutefois, les articles L 161-4 et R 161-1 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient qu'une Carte Communale peut permettre la délimitation de zones constructibles et définir les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme sur tout ou partie du territoire de la commune, sous réserve de respecter les principes des articles L 101-1 et L 101-2 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document élaboré conjointement avec les représentants de l'État qui délimite les différents zonages de la Carte Communale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire :

VU l'arrêté municipal en date du 22 octobre 2019 soumettant le projet de Carte Communale à enquête publique ;

- Entendu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- APPROUVE la Carte Communale telle qu'elle est définie au document annexé à la présente.
- MANDATE le Maire pour transmettre la Carte Communale à Madame la Préfète du département afin qu'elle l'approuve par arrêté préfectoral.

Séance du 27 mai 2020

## Installation des conseillers municipaux

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, ont été élus :

Mmes et MM. ANGOT Isabelle, BUGGIN Alain, BUGGIN Corinne, KLEIBER Joël, LAGROYE Philippe, LAGROYE Serge, LEMAIRE Xavier, MAZERAS Mickaël, NOMICISIO Alain, PATRIARCA Dominique, ZANETTE Jeanne.

## Élection du maire

M. KLEIBER Joël a été élu à l'unanimité des voix.

## Élection des adjoints

1<sup>er</sup> adjoint : Mme BUGGIN Corinne a été élue à l'unanimité des voix  
2<sup>ème</sup> adjoint : M. BUGGIN Alain a été élu à l'unanimité des voix

## INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, (commune de moins de 500 habitants) les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités de fonction détaillées ci-dessous par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique :

M. KLEIBER Joël, Maire :	25,5 % de l'indice brut terminal
Mme BUGGIN Corinne, 1 <sup>er</sup> adjoint :	6,5 % de l'indice brut terminal
M. BUGGIN Alain, 2 <sup>ème</sup> adjoint :	6,5 % de l'indice brut terminal

## DESIGNATION DES DELEGUES

### SIVOM LOUBES / ST JEAN / SOUMENSAC

Titulaires : M. MAZERAS Mickaël - Mme ANGOT Isabelle

### SIVOM DE DURAS

Titulaires : PATRIARCA Dominique - LAGROYE Serge  
Suppléant : BUGGIN Corinne

### SIVU CHENIL FOURRIERE

Titulaires : PATRIARCA Dominique - ANGOT Isabelle

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS

KLEIBER Joël, BUGGIN Corinne

### EAU 47 :

Titulaire : BUGGIN Alain, Suppléante : ZANETTE Jeanne

### TERRITOIRE ENERGIE :

Titulaires : BUGGIN Alain, NOMICISIO Alain  
Suppléants : LAGROYE Serge, LAGROYE Philippe

### SCOT :

Titulaire : KLEIBER Joël, Suppléant : NOMICISIO Alain

**GEMAPI** : BUGGIN Alain, NOMICISIO Alain

### SYNDICAT MIXTE DROPT AVAL :

BUGGIN Alain, NOMICISIO Alain

## COMMISSIONS COMMUNALES

Chemins ruraux : LAGROYE Serge, LAGROYE Philippe, NOMICISIO Alain, BUGGIN Alain

MOURGUET Alain, MAZERAS Francis, OSSARD Jean- Marie, SERNAGLIA Léonard.

Bâtiments Communaux : MAZERAS Mickaël, BUGGIN Alain, LAGROYE Serge, LEMAIRE Xavier, NOMICISIO Alain.



#### Commission d'ouverture des plis :

Titulaires : BUGGIN Alain, LAGROYE Serge, ZANETTE Jeanne, NOMICISIO Alain

Suppléants : ANGOT Isabelle, MAZERAS Mickaël, BUGGIN Corinne, LEMAIRE Xavier.

#### Commission communale des impôts directs :

##### Titulaires

PATRIARCA Dominique

LAGROYE Philippe

ZANETTE Jeanne

MOURGUET Jérôme

CADRET Jean-Pierre

PIAZZETTA Thierry

##### Suppléants

MARCERON Nadine

PAZZAÏA Etienne

SERNAGLIA Léonard

HOUETTE Raphaël

JARIAIS Samuel

RAGOT Corinne

Journal « L'Éveil » : LEMAIRE Xavier, PATRIARCA Dominique, BUGGIN Corinne, LAMBERT Anne Marie, ZANETTE Jeanne, BAYLISS Sylvie, RIVIERE Michel, CAUBET Nadine.

Correspondant défense : NOMICISIO Alain

Correspondant ambroisio : BUGGIN Alain

Correspondant énergie : BUGGIN Alain

Délégués au Conseil d'école : KLEIBER Joël, BUGGIN Corinne

#### Illumination - Fleurissement - Pavoisement

LAGROYE Serge, LAGROYE Philippe, NOMICISIO Alain, ANGOT Isabelle, LEMAIRE Xavier, BUGGIN Alain, PATRIARCA Dominique

Responsable salle des Fêtes :

Titulaire : LAGROYE Serge, Suppléante : ZANETTE Jeanne

### **Séance du 2 juillet 2020**

#### **FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation des taux de 1% sur les 3 taxes et fixe les taux suivants pour 2020 :

Taxe foncière (bâti)	2,81 %
Taxe foncière (non bâti)	21,96 %
CFE	9,28 %

#### **VOTE DU BUDGET 2020 : Commune et Bâtiments commerciaux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2020 des budgets COMMUNE et BATIMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Budget COMMUNE :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes	366 628 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes	240 494 €

Budget BATIMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes	17 514 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes	16 272 €

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs COMMUNE et BATIMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX pour 2020 tels que détaillées ci-dessus.

#### **EXONERATION DES LOYERS COMMERCIAUX**

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle de crise sanitaire due à la COVID 19 et précise que plusieurs activités ont cessé de fonctionner pendant la période de confinement. Il informe le Conseil qu'il a été saisi par plusieurs commerçants d'une demande d'exonération des loyers pour pallier la fermeture de leur établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de soutenir les commerces qui n'ont eu aucune activité pendant plusieurs mois, décide d'exonérer de loyers pour les mois d'avril et mai les commerçants ci-dessous :

Restaurant : En toute simplicité

Salon esthétique CADRET Elodie

Salon de coiffure BEAUZETIE Mylène

#### **VERSEMENT DE L'AIDE FORFAITAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMENAGE**

Le Maire informe le Conseil que le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique peut allouer à l'apprenti, via l'employeur public, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé, une aide forfaitaire de 1525 euros visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage.

Le Conseil municipal décide de verser à l'apprenti, dans le cadre de son contrat d'apprentissage, l'aide financière de 1525 euros, non soumise à cotisation et autorise le Maire à effectuer la demande d'aide concernée auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

#### **Election des délégués Syndicat Mixte du Dropt Aval**

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval, précisant dans son article 2.2, que « le syndicat est constitué par les EPCI et/ou les communes membres du syndicat » pour assurer les missions hors GEMAPI. », le

Maire invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Sont élus au syndicat mixte du Dropt Aval :

BUGGIN Alain, délégué titulaire,

NOMICISIO Alain, délégué suppléant,

#### **DENOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une partie de la commune a déjà fait l'objet de la dénomination des voies et du numérotage des habitations et qu'il est nécessaire de l'étendre au reste de la commune. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal de LOUBES-BERNAC **DECIDE** de la dénomination officielle des voies restantes de la commune de la façon suivante :

**IMPASSE DU GUÉRIÉ HAUT** : n<sup>os</sup> 207, 515,

**IMPASSE DU CHAMP DU BOSC** : n<sup>os</sup> 287, 480, 481,

**ROUTE DE TIBÉ** : n<sup>os</sup> 4, 232, 1050, 1435, 1437, 2384,

**ROUTE DES BOUHETS** : n<sup>os</sup> 126, 169, 171, 205, 325, 434, 449, 461, 462, 463, 465, 477, 538, 541, 544, 773, 840, 1353,

**IMPASSE DE LAMARTIGNE** : n<sup>os</sup> 198, 200, 205, 226, 233, 245, 247, 260,

**ROUTE DES GOUDARDS** : n<sup>os</sup> 365, 462, 523, 528, 570, 630, 1586, 1693, 1712, 1714, 1740, 1745, 1818, 1837, 1842, 1850, 1853, 1864, 1876, 1923, 1955, 2088, 2118, 2180, 2335, 2340, 2436,

**ROUTE DE LA FORÊT** : n<sup>os</sup> 91, 180, 232, 278, 346, 676, 784, 852, 935, 939, 1162,

**ROUTE DE LANLANDE** : n<sup>os</sup> 298, 1223, 1247, 1323, 1327, 1336, 1340, 1343, 2459, 2517, 2872,

**CHEMIN DES CAPETS** : n<sup>os</sup> 83, 102, 190, 212,

**ROUTE DU CHATEAU** : n<sup>os</sup> 136, 230, 741, 919, 1123,

de la modification de la géométrie des voies :

- **RUE DU LAVOIR** avec ajout des numéros 116 et 1040,

- **IMPASSE DE LA CHARPENTIERE,**

- **IMPASSE DU PRESBYTÈRE.**

#### **INDEMNITE DE CONFECTION DU BUDGET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de LOUBES-BERNAC est appelée à demander le concours du receveur municipal pour la confection des documents budgétaires.

Ce travail est en dehors de ses obligations professionnelles aussi Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 30,49 € à M. BOURGAREL Philippe à compter de l'élection du nouveau conseil municipal. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Séance du 10 septembre 2020**

#### **TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS - Travaux supplémentaires et avenant pour prolongation des délais.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux en cours pour la rénovation énergétique de 3 logements communaux.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'exécution des travaux a pris du retard par rapport aux délais fixés dans le marché. Il convient de modifier ce délai d'exécution par avenant, pour chacun des lots, en le prolongeant de 11 mois.

De plus, pour certains lots, des réajustements sont à prévoir, pour tenir compte d'imprévus.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les montants des marchés :

- Marché initial des travaux	149 638,32 € HT
- Avenants travaux	3 298,68 € HT
- Montant total du marché des travaux	152 937,00 € HT
	(168 230,70 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le délai d'exécution des marchés par avenant,
- d'accepter les travaux supplémentaires et modification des montants des marchés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir.

#### **CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec M. SOBAC pour fixer ses honoraires en fonction de l'estimatif des travaux de rénovation énergétique des logements de l'école.

Compte-tenu du montant définitif de l'opération, il convient d'ajuster par avenant les honoraires de l'architecte.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant au contrat de maître d'œuvre d'un montant de 1980 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Le Maire rappelle** que la commune a demandé au Centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

**Le Maire expose** que le Centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil Municipal décide** d'accepter la proposition suivante du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur GROUPAMA :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 - Régime du contrat : capitalisation

**Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 2 agents**

Liste des risques garantis :

- le décès,
  - l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique),
  - l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),
  - la maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
  - et la maternité / l'adoption / la paternité.
- avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 7,01 %.

**Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC : 2 agents**

Liste des risques garantis :

- l'accident du travail et maladie professionnelle,
- la maladie grave,
- la maternité/adoption/paternité,
- et la maladie ordinaire.

Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1 %.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (Délibération de principe - art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée)**

**(remplacement d'un agent titulaire ou contractuel de droit public indisponible)**

Le Conseil Municipal, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de contractuels de droit public indisponibles ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public).

## **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité décide d'autoriser son Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

## **PRISE DE POSSESSION D'UN IMMEUBLE SANS MAÎTRE à CHAMP VIEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé à « Champ Vieux » cadastré section AE n° 184, d'une superficie de 1 a 80 ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

Décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine communal et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

## **PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLES SANS MAÎTRE (LES BOURNIZEAUX)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des parcelles situées lieu-dit « Les Bournizeaux » cadastrées section AC n° 56 et 87, d'une superficie totale de 10 a 49 ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

## **CONTROLE ET ENTRETIEN DES ADI**

Le Maire expose au Conseil que le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie fait l'objet d'une convention avec la SAUR qui a pris fin au 31/12/2019.

Afin d'assurer la vérification des poteaux incendie pour 2020, il convient de conventionner à nouveau.

Le Conseil Municipal décide de contractualiser avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des ADI et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents à intervenir.

## **DM 1 BATIMENTS COMMERCIAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

### FONCTIONNEMENT - Dépenses

Article 022 : Dépenses imprévues	- 5 €
Article 65888 : Autres charges de gestion courante	+ 5 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## **DM 1 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

### INVESTISSEMENT - Dépenses

Article 2158 : Achat matériel et outillage	2 500 €
--	---------

### INVESTISSEMENT - Recettes

Article 024 : Produit des cessions d'immobilisations	2 500 €
--	---------

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les votes de crédits indiqués ci-dessus.

## **ENQUETE PUBLIQUE : Déclaration d'intérêt général avec autorisation de la loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Dropt Aval.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours sur trois départements : Lot et Garonne, Dordogne et Gironde en préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation de la loi sur l'eau pour le Bassin versant du Dropt Aval.

L'avis du Conseil municipal est sollicité par la Direction Départementale des Territoires.

Bien qu'une partie de la commune de LOUBES BERNAC se trouve dans le périmètre du Dropt Aval, n'ayant aucun cours d'eau sur la commune, le Conseil Municipal, après discussion, se sentant peu concerné, ne souhaite pas émettre d'avis sur ce dossier.



## Is Brexit The End of the Road ?

### No - Because we are Loubésians

Some people might say Brexit means the end of being European... Not so say many British people who live in Loubès-Bernac - we are Loubésians and we are proud to be so, here's why...

#### Gwen Taylor



I have had a house in Loubes Bernac since 1988, which was a little oasis in the beautiful countryside where we could come and refresh our mind and body from the work and travels entailed in our jobs.

The first person we meet was Joel Kleiber, who has been the village in to what it is today. The many

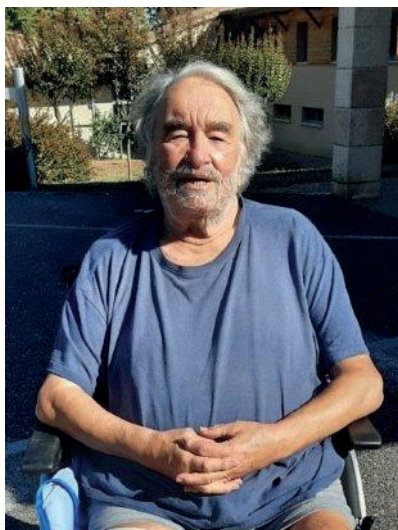
years he has been Mayor has enabled him and his Team to make this a place where people want to live and enjoy the comradeship. Our village festivities are fun and vibrant - not forgetting the best Sanglier sausage available !

How lucky we are to have a super restaurant and shop on the door step. Not forgetting hair dresser, beautician, nurses and the Post Office.

#### Jo and Trevor Moore

Ever since arriving in Loubes Bernac for the first time 13 years ago it's felt like the place we want to be. The contrast to our busy lives in the UK could not be bigger. We've lived here permanently now for 3.5 years. It's peaceful, the people are genuinely friendly, there's a real sense of community and all the facilities you could need. Obviously the weather is so nice, the village and surrounding countryside is beautiful and our favourite wine is produced 200 meters from our front door. Who could want more.....?

#### Ron Marsh



We arrived in Loubes-Bernac in June 2003 in the middle of the heat wave, 33C in the shade. We wanted to make friends with our French neighbours, so at Christmas we sent invitations to invite those we knew to "A taste of an English Christmas". Our living room was full and we watched as they ate their first mince pie. Doubt at first and then the smiles. From then on we were included in all the conversations, despite our poor French and their lack of English. We knew we had friends and we knew Loubes-Bernac was our home.

## Brexit, est-ce la fin de notre vie en France ?

### Non ! Parce que nous sommes Loubésiens !

Certaines personnes pourraient dire que le Brexit marque la fin du statut d'Européen. Ce n'est pas le cas, disent de nombreux Britanniques vivant à Loubès-Bernac, nous sommes Loubésiens ! Et nous sommes fiers de l'être alors voici pourquoi...

#### Gwen Taylor

J'ai une maison à Loubès-Bernac depuis 1988, qui était une petite oasis dans la belle campagne où nous pouvions venir nous rafraîchir l'esprit et le corps du travail et des voyages qu'impliquent nos emplois. La première personne que nous avons rencontrée était Joël Kleiber, qui a été le chef de file de la création du village tel qu'il est aujourd'hui. Les nombreuses années qu'il a passées comme maire lui ont permis, à lui et à son équipe, de faire de ce village un endroit où les gens veulent vivre et profiter de la camaraderie.

Les festivités de notre village sont amusantes et animées - sans oublier la meilleure saucisse de sanglier qui soit !

Quelle chance nous avons d'avoir un super restaurant et un magasin sur le pas de la porte ! Sans oublier la coiffeuse, l'esthéticienne, les infirmiers et le bureau de poste et le tout dans une seule rue.

#### Jo and Trevor Moore

Nous sommes arrivés à Loubès-Bernac pour la première fois il y a 13 ans, c'est l'endroit où nous voulions être. Le contraste avec notre vie trépidante au Royaume-Uni ne pouvait pas être plus grand.

Nous vivons ici de façon permanente depuis maintenant 3 ans et demi. C'est paisible, les gens sont vraiment amicaux, il y a un vrai sens de la communauté et toutes les facilités dont vous pourriez avoir besoin.



Il fait évidemment très beau, le village et la campagne environnante sont magnifiques et notre vin préféré est produit à 200 mètres de notre porte d'entrée. Qui pourrait vouloir plus... ?

#### Ron Marsh

Nous sommes arrivés à Loubès-Bernac en juin 2003 au milieu de la canicule, à 33°C à l'ombre. Nous voulions nous lier d'amitié avec nos voisins français, c'est pourquoi à Noël, nous avons envoyé des invitations à ceux que nous connaissions pour "A taste of an English Christmas".

Notre salon était plein et nous les avons regardés manger leur premier 'mince pie'. Le doute d'abord, puis les sourires. Dès lors, nous avons été admis dans toutes les conversations des habitants du village, malgré notre pauvre français et leur manque d'anglais. Nous savons que nous avons des amis et que Loubès-Bernac était notre maison.

## Vous envisagez des travaux au sein de votre logement ?

### Vous avez un projet de rénovation ?

- Travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries, chauffage...)
- Adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées
- Travaux lourds de mise en sécurité ou salubrité

### Le service Habitat est à vos côtés gratuitement pour :

- Vous conseiller sur votre projet de réhabilitation, les travaux d'économie d'énergie et les normes d'habitabilité
- Réaliser une étude de faisabilité financière de votre projet, vous informer sur les aides auxquelles vous pourriez prétendre, et vous accompagner dans le montage du dossier

### Les conditions :

- Logement de plus de 15 ans (sauf adaptation du logement aux besoins des personnes en situation de handicap ou en perte de mobilité)
- Conditions de ressources
- Travaux non débutés
- Travaux réalisés par des professionnels.

### Les aides :

Les participations financières dépendent des travaux envisagés et des conditions de ressources.

*Exemple pour un projet de rénovation énergétique d'un logement : isolation des combles et remplacement des menuiseries.*

*Pour un coût total de 8 000 € HT, vous pourriez bénéficier d'un financement public de 4 600 € ou de 5 800 € en fonction des ressources déclarées.*

Permanence à la Communauté de Communes du Pays de Duras  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h20 à 12h

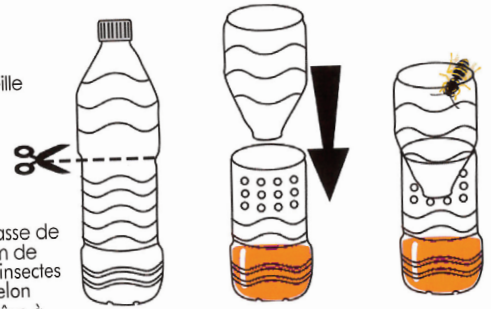
**Prendre rendez-vous au : 0800 470 147**

## ERADICHER LE FRELON ASIATIQUE Piéger la reine en 5 étapes

A PARTIR  
DU 15 FÉVRIER

### Etape 1

Couper une bouteille d'eau en deux.



### Etape 2

Percer la partie basse de 4 à 5 trous de 1 cm de diamètre. Tous les insectes plus petits que le frelon peuvent ressortir grâce à ces trous.



### Etape 3

Dans le fond, verser du sirop ou de la confiture, puis du cola ou de la bière. Les abeilles ne sont pas attirées par le cola. Aucun risque pour elles.

**SIMPLE ET EFFICACE  
À VOUS DE JOUER !**

### Etape 4

Placer le haut de bouteille découpée à l'envers pour former un entonnoir.

### Etape 5

Installer le dispositif de préférence dans un arbre à 1m50-2 m, si possible au soleil.

Il existe un dispositif en vente dans les jardineries, le "Tap Trap", qui se place au dessus des bouteilles pour piéger les frelons asiatiques.



# Le mot du Président de la Société de chasse

Je voudrais revenir à mes déclarations lors de la réception des vœux du Maire en janvier 2020. Lorsque j'ai mentionné les « néo-ruraux », j'aurais dû préciser CERTAINS « néo-ruraux », et même ajouter que nous avons, en général, de bonnes relations avec nos amis britanniques qui nous ont toujours **supportés** lors des repas des chasseurs. Concernant notre position vis-à-vis des anti-chasses, nous ne nous trompons pas sur les intentions de nos opposants. Si leur fondamentalisme idéologique se limite pour l'instant à dénoncer la souffrance animale, il ne se limitera pas à toutes les chasses ; leur vision de la vie les amènera très rapidement à dévoiler leur opposition à toutes sortes d'élevages et même à déclencher des actions contre les élevages et la consommation de leurs produits. Ils sont aujourd'hui contre les chasseurs parce qu'ils tuent des animaux, contre les cultivateurs à cause des pesticides, contre les éleveurs car leurs animaux sont destinés à la consommation et, peut-être demain, contre les boucheries et les autres étals de vente de nos produits locaux. Nous devons donc rester très unis et faire front avec nos amis cultivateurs, éleveurs et tous ceux qui considèrent que nous avons tous le droit de vivre notre ruralité comme l'ont vécue nos anciens. Cependant, nous connaissons la plupart des citadins récemment venus habiter dans notre région. S'ils aiment venir se ressourcer à la campagne, c'est probablement aussi parce que leurs racines se trouvent plus à la ferme et à la campagne qu'en ville. Avec eux,

nous souhaitons dé-conflictualiser les rapports entre les anti-chasses et les chasseurs. Cela suppose des échanges et des rencontres, et nous sommes à leur disposition.

Quant aux dégâts provoqués par les sangliers, renards et autres chevreuils, tout le monde sait qu'avec le confinement, la chasse a été suspendue et nous n'avons pu effectuer toutes les actions habituellement menées pour réduire la population de ces animaux à l'origine de ces dégâts.

Depuis cinquante ans, les populations de sangliers ne cessent de croître pour un certain nombre de raisons, dont la modernisation de l'agriculture. Mais l'État demande aux Fédérations de chasse de dédommager tous les dégâts ! Nous ne sommes plus d'accord car certaines parcelles déclarées « non-chassables » sont de véritables refuges pour les sangliers.

Quoi qu'il en soit, nous restons à la disposition de tous ceux qui subissent des dégâts (champs retournés ou picorés après les semailles, clapiers et poulaillers décimés, nouveaux plants de vignes endommagés, etc). Nous ferons notre maximum pour réduire leur préjudice ou limiter les prédateurs. Petite précision complémentaire à l'adresse de certains : les sangliers sentent de très loin la présence de truffes et ils sont très vite experts en matière de cavage.

Bonne année 2021 à tous.

*Claude MALLET*

### COMITE DE REDACTION

Joël Kleiber, Michel Rivière, Dominique Patriarca, Nadine Caubet, Jeanne Zanette, Corinne Buggin, Anne-Marie Lambert, Annie Beaussoleil, Thérèse Maillat, Ludovic Lagroye, Ron Marsh, Xavier Lemaire.

Mairie de Loubès-Bernac - 47120 - Tél. 05 53 94 77 15 - Fax 05 53 94 49 22

Dépôt légal TOU-96-2-0001573